

4

DES PIÈGES À ÉVITER

Découvert bancaire :

Un découvert est un solde négatif sur votre compte. Cela signifie que les sommes prélevées sont supérieures aux sommes créditées .

Vous pouvez prévoir avec votre banque une autorisation de découvert. En contrepartie du découvert, vous paierez des intérêts débiteurs (*agios*).

En cas de dépassement du découvert, la banque peut vous facturer des frais et commissions bancaires . L'autorisation de découvert peut être révisée ou annulée.

Débit différé :

Le débit différé est une option gratuite liée à votre carte de paiement. Vos paiements par carte sont rassemblés, et débités en une seule fois, tous les mois à date fixe.

Surendettement :

Il peut s'agir de l'impossibilité de payer ses charges courantes (eau, électricité, loyer...) et/ou de ses mensualités de crédits.

Pour rétablir la situation de surendettement, il est possible d'engager une **procédure de traitement du surendettement (dossier de surendettement)**. Cette procédure gratuite, mis en œuvre par la Banque de France. Elle permet de trouver les solutions les plus adaptées à chaque situation financière.

Crédit Renouvelable : (crédit automatique ou réserve d'argent)

La réserve d'argent est un crédit à la consommation, sans destination précise, et le client peut l'utiliser pour les dépenses de son choix. Cependant, ce type de crédit est maintenant très encadré, à cause des **risques de surendettement**



**JE VOUDRAIS DE L'AIDE
SUR MON BUDGET .**

A qui demander ?

CSAPA 86

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en
Addictologie de la Vienne

8 Rue Carol Heitz-86000 POITIERS

05.49.88.67.31

1

UN BUDGET, C'EST QUOI ?

Un budget donne une vue d'ensemble sur les **ressources** (ce que l'on gagne, **les recettes**) et les **dépenses**. Le préparer à l'avance pour le mois à venir, c'est éviter de manquer de ressources en cas de besoin.

Les **ressources**, c'est l'argent sur lequel vous pouvez compter pour payer vos dépenses mensuelles : salaire, chômage, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, bourses, prestations CAF...

Les **dépenses**, c'est tout ce que vous payez dans le mois, elles peuvent être :
-fixes : habitation, assurances...
-variables : alimentation, électricité, gaz, eau...
-occasionnelles : cadeaux, loisir...

2

POURQUOI FAIRE UN BUDGET ?

Cela permet d'atteindre des objectifs financiers précis, de cibler ses priorités, de réduire son stress, de prévoir les imprévus et d'éviter les conséquences du surendettement.

3

APPRENDRE A GÉRER UN BUDGET ?

Vous avez des difficultés à gérer votre budget ?
Vous voulez apprendre à le gérer ?
Vous avez des difficultés administratives ?
Vous voulez connaître les aides existantes ?

Vous pouvez prendre RDV avec l'Assistante Sociale du CSAPA86 auprès du secrétariat ou de votre référent.

Ou avec les Assistantes sociales de votre secteur géographique

Les Maisons Départementales de la Solidarité

TERRITOIRE 1 :

Châtellerault MDS
7 allée Victor de St Genis
Tél : 05 49 23 23 02

MDSP

4 rue René Cassin
Tél : 05 49 21 38 51

TERRITOIRE 2 :

MDS Jaunay Marigny
3 rue Evariste Galois
ZAE de Chalembert
Tél. 05 49 00 43 49

MDSP DE LOUDUN

14 bd du 8 mai 1945
Tél. 05 49 98 10 83

TERRITOIRE 4

MDS DE CHAUVIGNY
Zone de Peuron
7rue des Entrepreneurs
Tél. 05 49 46 41 56

MDSP DE MONTMORILLON

2 avenue Jean Moulin
Tél. 05 49 91 11 03

TERRITOIRE 5 :

MDS DE FONTAINE LE COMTE
41 rue du Vercors
Site d'activités
Tél. 05 49 00 51 30

MDSP DE CIVRAY

11 rue S.Allende
Tél. 05 49 87 01 35

TERRITOIRE 3

POITIERS ET SES ANTENNES
9 rue G. le Troubadour
Tél . 05 49 41 97 00

ANTENNE DES 3 CITÉS

20 rue de la Piquetterie
Tél. 05 49 41 97 00

ANTENNE DE BEAULIEU / ST ELOI

10 boulevard Savari
Tél. 05 49 61 44 53

ANTENNE DE BEL-AIR

21 rue Emile Roux
Tél. 05 49 37 00 19

ANTENNE DES COURONNERIES

25 rue de Slovénie
Tél. 05 49 38 27 20

PERMANENCE DE BELLEJOUANE

15 rue Edith Piaf
Tél. 05 49 52 30 30

